

L'indigence déloyale de la hiérarchie

Les combines ministérielles de BLANQUER provoquent une journée "administration morte" couverte par un préavis de grève des personnels d'encadrement de l'Education nationale et qui suivra la journée de grève unanime du 13 janvier 2022. Mieux que rien, mais probablement inutile. En effet, l'hyper-localisme du système éducatif se poursuit et se poursuivra par la volonté libérale sans limite du ministre qui a déjà acté que les adjoints n'étaient plus des chefs d'établissement et constituaient *in facto* un sous-corps, noté par les chefs. Décision qui pulvérise les équipes de Direction, alors que le recrutement est jusqu'à ce jour exactement le même ! Le **Code de l'Education**, autrement dit la loi de l'Ecole républicaine, est complètement perverti par un ministre qui se croit tout permis. Mais pour cette "grève des actes administratifs" du vendredi 14, il s'agit aussi de dénoncer un amendement validé visant à décentraliser l'autorité fonctionnelle qui pèsera sur les adjoints gestionnaires des lycées et collèges.

Au delà du contexte électoral et de la fin de mandature, rappelons quelques dégâts préparés par la double réforme du lycée et du baccalauréat.

Ainsi, à la mi-mars, commenceront les épreuves du bac blanquérisé, contrôle continu obligatoire sous l'autorité locale, mais le chef, ayant tout le reste à faire, se déchargera comme habituellement de la gestion pratique du bac sur ses adjoints ; à ces derniers le soin de faire remonter le résultat des épreuves, les remarques sur la tenue des impétrants et de leurs correcteurs, tout cela sous forme de tableaux Excel, en veux-tu en voilà, qui doivent se présenter sous le calibre idoine de ceux qui les reçoivent et qui diffèrent selon qu'ils sont destinés aux DASEN, aux recteurs, au ministère, etc. J'te dis pas les réécritures excéllisées de tous ces tableaux parce que non conformes ! Mais c'est une manière commode (?) de vérifier que le travail est bien fait selon les « compétences » requises et de faire pression sur les subalternes que sont devenus les adjoints. A ce titre, mieux vaut pour eux de réussir la numérisation *recto-verso* de toutes les copies des épreuves du bac, (commençant donc dès le mois de mars, en plein second trimestre!). Soumettre le métier au bon fonctionnement d'un scanner stupidement désigné par un nom d'île grecque correspond exactement à l'état d'esprit copié du *New Management*. **Il s'agit d'alourdir la charge pour diminuer la fonction et d'augmenter la pression comme valeur d'évaluation.** Or, pour une hiérarchie endogène sans culture administrative, cette orientation politique visant à développer dans l'Education nationale un contre-modèle de l'administration publique voulue par le CNR, est apparue comme une pitance bénie. Un ragoût managérial pour étouffer les remugles d'une administration du système éducatif français désastreuse.

Puisque l'élan est donné, le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération préconisent non pas un refus de faire passer les épreuves du bac nouveau style et de les corriger, mais, au contraire, de transmettre "avec zèle" la nouvelle paperasse digitalisée, informatisée, algorithmée, qui permet de sélectionner autant que d'évaluer, "d'espionner", les agents requis au travail de l'« intelligence artificielle ». Ces dérives sont maintenant connues des enseignants et des personnels de l'Ecole par la manœuvre utilisée lors des élections professionnelles numériques. **Cet appel vous propose donc de suivre l'action ici proposée, et pourquoi pas ?**

A ce stade, il ne faut pas oublier de dire et redire ce que le syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale, qui pour l'heure doit jubiler, aura causé comme dégâts à l'organisation pédagogique et professionnelle des équipes. Plus que partenaire de cette hiérarchie, puisqu'il l'alimente, ce club corporatif a fini de faire semblant de s'occuper de "tous les chefs d'établissement", titre que conférait le concours. Il a largement contribué à la nomination des proviseurs multi-sites, tout comme il a négocié une main mise sur les postes fonctionnels dans les académies. C'est ce que prévoyait la LOLF*, plus que bi-décennale désormais, qu'il a célébré de bon cœur ! Car la « fongibilité » prévue par cette loi organique qui remplaça celle de 1959 est une aubaine pour cette organisation. En effet, la « fongibilité » est à sens unique, les financements prévus pour les moyens humains peuvent être convertis en moyens d'investissement, mais pas le contraire. Cela les consacra rois des multi-établissements qu'ils dirigent puisqu'en leur remettant le pouvoir d'évaluation de leurs adjoints, il leur est également rappelé que la soule des primes et promotions

sera à partager entre eux-mêmes et leurs vassaux. Voilà qui accompagne l'état pitoyable des enseignants, niveaux et rémunérations. Le constat de l'ensemble montre combien la LOLF et ses descendantes sont efficaces pour détruire l'Ecole de la République !

Ainsi l'indigence intellectuelle et déloyale de la hiérarchie de l'Education nationale et les ambitions conjointes et médiocres d'un avatar syndical, aboutiront à faire de l'Ecole de la **République** « **Une et Indivisible** », un agrégat d'établissements scolaires soumis à la loi libérale du marché et sous l'emprise de chefaillons un petit peu puissants localement : une belle réussite pour les autres personnels !

A moins que, à la mi-mars

Capitalismus delendus est.

**Loi organique relative aux lois de finances adoptée en 2001 par les socialistes en place depuis les élections de 1997, suite à la dissolution par CHIRAC de l'Assemblée nationale ...*